## Le mot du maire

### Chers Dagnards, Chères Dagnardes,

inauguré les nouveaux équipe-Le 14 juillet dernier, nous avons

cienne école de filles qui a retrouvé une nouvelle vie 130 le centre multi-accueil et l'anments du centre-ville, la mairie,

rée le 14 juillet 1885

ans après sa construction. Elle avait, en effet, été inaugu-

toutes ces réalisations dans les délais. leur professionnalisme qui ont permis de mener à bien nal et les élus en charge du projet pour leur implication et teurs. Nous ne pouvons que féliciter le personnel commudès cette rentrée, pour la satisfaction de tous les utilisa-Comme prévu, ces trois équipements sont opérationnels

pour vous accueillir et vous faire visiter ce bâtiment. 31 octobre 2015 entre 11H00 et 12H30. Les élus seront ter l'ancienne école de filles lors de l'inauguration. Aussi, Certains d'entre vous étaient déçus de ne pas avoir pu visije vous propose une séance de rattrapage le samedi

voix à une disparition programmée des communes communes en entités supra-communales ouvrant ainsi la universel. Cette disposition élevait les communautés de voyait d'élire les conseillers communautaires au suffrage locaux, par rapport à l'article de la loi NOTRe qui prémon inquiétude, partagée par de nombreux autres élus Dans les précédents bulletins, j'avais longuement évoqué

lecture. lecture avant, finalement, de l'abandonner en seconde L'Assemblée Nationale avait voté cet article en première

avec les autres communes dans le cadre de la 3CM re très pragmatique, l'effort de mutualisation des moyens Ceci nous permet de continuer, sans pression et de maniè-

dynamisme du tissu associatif de la commune succès et a encore démontré, s'il en était nécessaire, le Le forum des associations du 5 septembre a été un grand

voles qui œuvrent toute l'année pour faire vivre notre C'est aussi l'occasion de venir à la rencontre des bénéles soutenir lors des manifestations qu'elles organisent. cette fin d'année et nous aurons ainsi l'occasion de venir Les associations ont encore un programme chargé en

Je vous souhaite un automne agréable 📕

Bernard SIMPLEX

Réunion publique sur le fonctions de la déchetterie le jeudi 15 octobre 2015 à 19h30 salle polyvalente de La Boisse

> organisé par Les Enfants du Val Cottey en partenariat avec la Ludothèque de la Cotière les 21 et 22 novembre 2015 Salle des Bâtonnes.

Le

Directeur de publication Bernard Simplex ommission communication P. Guérin - B. Simplex A.M. Mazière - D. Bernard C. Bertho

Dépôt légal à pari

# есстотідие

Foire de l'Union des Commerçants et Artisans de Dagneux et vogue annuelle au stade de Dagneux

Commerçants et des Artisans de Dagneux (UCAD) se déroulera le dimanche 11 octobre de 10h à 18h au stade de Dagneux en temps que I'Union la vogue

des clowns, jongleurs, cracheurs née, l'UCAD a décidé d'ani

ront présents les années précédentes, et commerça

lement 8 euros notre cuistot Pascal Mazz vous pourrez déguster la tar au 04.78.06.42.35), pour

ondu présent à l'appel cette année nombreux forains de la vogue ont tickets pour la vogue seront à

massivement participer

Ambiance assurée.

L'UCAD.



### du 7 au 17 octobre ommerce en fete Dagneux

Depuis quelques années, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ain organise avec l'Union des Commerçants et des Artisans de Dagneux, un grand jeu offrant de nombreux lots à la clientèle des commerces de proximite

Seront à gagner, par exemple, des abonnements au Parc des oiseaux, des pass pour les musées du département, des bons repas d'une valeur de 50 euros qui seront honorés chez des restaurateurs de l'Ain, ainsi que des poussettes de marché

Vos commerçants vous espèrent nombreux lors de cette opération.



## Petite enfance

Le nouveau centre multi-accueil a ouvert ses portes le 2 septembre. La structure, dénommée «Les Bambins du Cottey», accueille les enfants qui fréquentaient la halte-garderie, mais également de nouveaux enfants.

### écoles

De nouveaux enseignants ont rejoints le groupe scolaire Après deux mois de repos bien mérité, les élèves ont repris le chemin de l'école

# Ecole maternelle

A ce jour, 192 élèves sont inscrits à l'école maternelle. Madame Sandrine MATSOS succède à Viviane BERGERON au poste directrice



# Ecole

le poste de direction. En ce qui concerne l'école élémentaire, Madame FERRANTINI a accepté de prendre

terminés et les élèves pourront prendre possession des locaux métamorphosés. Les travaux d'aménagement de l'ancienne école de filles seront prochainement

semble des enseignants, les représentants de parents d'élèves et de l'association des enfants du Val Cottey. Le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire suit son cours. Une réunion d'information s'est tenue le 10 septembre dernier. Ont été conviés l'en-

Un planning des travaux a été proposé aux enseignants. Beaucoup de points seront abordés afin que la phase de travaux ait le moins d'impact possible sur l'ap-

Un groupe de travail sera chargé de trouver des solutions adéquates

### Le collège

Arrivée en janvier 2015 au collège Marcel Aymé, Madame principale du Collège a fait sa première rentrée à Dagneux. , Madame FINO BARACCO,



Les élèves sont répartis de la manière suivante

3	Fabienne Jomard	28 eleves
PS	Anne Heredia et Delphine Grandcolas	30 élèves
SW	Vanessa Vedel	27 élèves
SW	Sandrine Matsos et Audrey Bethoux	27 élèves
MS/GS	Emilie Bessieu	26 élèves
GS	Anita Seigneur	27 élèves
GS	Valérie Gros	27 élèves

L'équipe d'ATSEM reste quant à elle la même que l'année dernière

# Cette année compte 291 élèves répartis comme suit

CUS	CM2	CM2	CM1	CE2/CM1	CE2	CE2	CE1	CE1	CE1	CP	CP
Pauline MACE	Christine FERRANTINI et Christelle ROBIN	Laurent ALMODOVAR	Marylène RAPAUX et Marion MULIN	Cécile NORMAND VALMONT et Audrey BERTHOUX	Emmanuelle DESHAYES	Delphine BALLON	PERNOT Annabelle	Nicole DESBOIS	Frédérique BLOCHET	Gladwys CADET	Anne France AUBERT
11 élèves	26 élèves	26 élèves	28 élèves	14 CE2 et 10 CM1	25 élèves	26 élèves	24 élèves	24 élèves	24 élèves	27 élèves	26 élèves

### Institution Saint-Louis

Effectifs rentrée scolaire 2015/2016 de l'institution Saint Louis





Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h, le dimanche de 9h à 12h. 16, cours de la Portelle - 01120 Montluel - **04.78.06.26.78** 















# Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme évolue

porter quelques modifications nisme, la commission "urbanisme" tions préalables de travaux et des certificats d'urbal'instruction des permis de construire, des déclara-Après une année pour s'approprier les nouvelles dispositions et les mettre en application dans le cadre de tion son nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Depuis janvier 2014, la commune a mis en applicaa proposé d'ap-

à-vis de nouvelles règlementations survenues en 2014 saires à la bonne traduction des documents et, d'autre part, de réaliser leur mise en compatibilité visd'apporter des précisions complémentaires nécesces modifications doivent permettre

cation simplifiée du PLU pour traiter des sujets suidécembre 2014, il a été décidé d'engager une modifi-Par arrêté de Monsieur le maire en date du

- appelés CES pour les zones concernées ne la mise en place de cœfficients d'emprise au sol Pour répondre à ces objectifs, la modification concerdes constructions dans leur PLU liés à la protection des paysages et à l'insertion cause la transcription règlementaire d'objectifs du pation du sol (COS). Cette suppression remet en rénové (loi ALUR) a supprimé les coefficients d'occu-La loi pour l'accès au logement et un urbanisme environnement bâti
- d'être adaptés ou revus. Certains emplacements réservés qui ont besoin
- ter des cotes vis à vis des limites parcellaires de ces contours méritent d'être précisés. Il s'agit de complé. les secteurs «Ae» et «Ne» ont des emprises dont les Dans les zones agricoles, naturelles et forestières,
- vées au sein des zones d'activités intercommunales. Autorisations d'activités sportives et de loisirs pri-

L'enquête publique s'est déroulée du 22 juin au 22 juillet 2015 et le commissaire enquêteur a conclu sur

conseil municipal réuni en séance le 25 septembre La modification du PLU a été approuvée par le

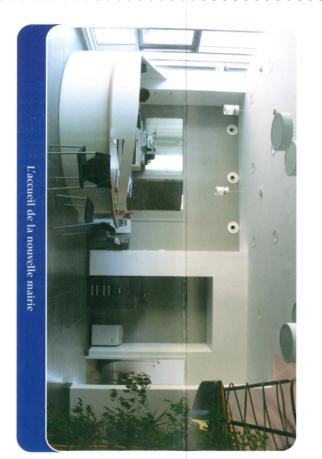


## L'ensemble Cœur de village

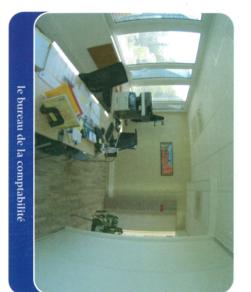
### 6 nonvelle maure





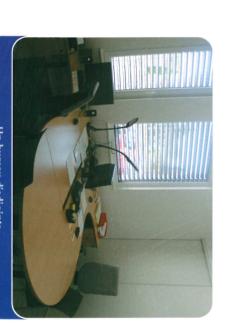










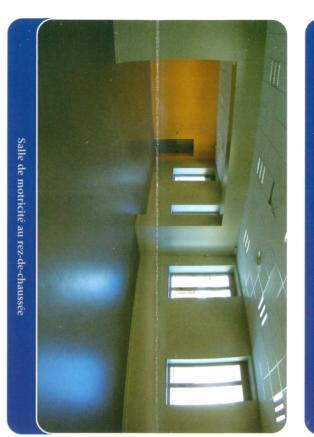


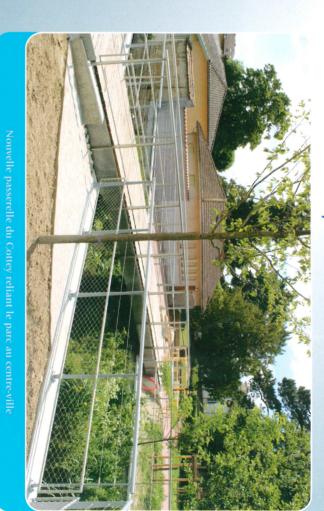


salle de réu

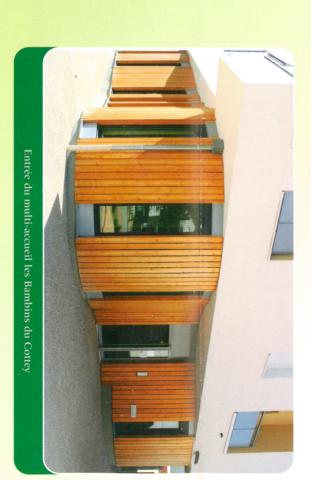
### Ecole de filles







accueil







# Règlement local de publicité : une réglementation communale

la règlementation nationale en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes n'est pas suffisante au regard des objectifs de qualité du cadre de vie qu'ambitionne la muni-

Publicité (RLP) afin de poursuivre ses efforts en matière de protection commune de Dagneux Conseil Municipal propose d'étal'environnement spécifique à la Règlement Local

Il s'agira de mettre en place des règles locales permettant de contrôler la pollution visuelle sur et d'y établir une véritable cohéterritoire communal

La mise en place d'un RLP transfère l'ensemble des compétences rela-tives à l'instruction et au pouvoir de police de l'affichage, du Préfet

d'élaborer un Règlement Local de Publicité (RLP) pour instaurer des règles plus restrictives que la règle-mentation nationale. commune peut prendre l'initiative paysages cependant le Maire d'une concilier la liberté d'expression et la protection du cadre de vie et des La règlementation nationale est de

Le RLP permet notamment d'adapter localement les dispositions prévues par la loi en matière :

répondre aux besoins de communication extérieure des acteurs économiques locaux,

renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville

établir des règles locales coordonnées avec les orientations du

- d'implantation (muraux, scellés au sol, sur toiture, etc.
- de types de dispositifs autorisés (bâches, micro-affichage, dispositifs de dimensions exceptionnelles, etc...), de densité, de surface, de hauteur et d'entretien,

PLU,

établir des règles simples, faciles à comprendre et à appliquer, ne représentant pas une surcharge administrative pour les commer-

favoriser l'équité entre les acteurs économiques

çants et artisans,

de publicités et d'enseignes lumineuses

Les prescriptions d'un RLP peuvent s'appliquer à l'intégralité du ter-ritoire communal ou suivant un zonage spécifique. Le zonage a pour objectif de protéger plus particulièrement certains secteurs à

ration des plans locaux d'urbanisme Le RLP est défini conformément aux procédures d'élabo-

proposes sont les suivants Les objectifs d'un règlement local de publicité qui sont

- semble du territoire communal, assurer une instruction et un contrôle local sur l'en-
- sages urbains porter une attention particulière à la qualité des pay-
- plantation des dispositifs publicitaires, lutter contre la pollution visuelle en maîtrisant l'im-
- cadre de vie des Dagnards diminuer les nuisances visuelles
- impératifs de sécurité de la circulation urbaine mettre en adéquation les règles d'affichage avec les

renforcer la sécurité des automobilistes

se fera selon les axes suivants : Afin d'atteindre ces objectifs, la rédaction des dispositions règlementaires

## Actions pour les enseignes :

- enseignes, favoriser l'esthétique des façades commerciales en limitant en nombre et en proportion les
- instituer une règle d'harmonie esthétique sur les façades commerciales,
- encadrer les enseignes temporaires

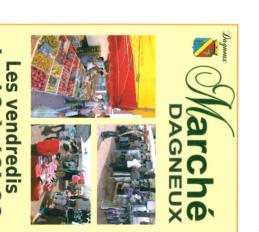
## Actions pour les pré-ense et les publicités :

- maîtriser les dispositifs publicitaires de grand format
- favoriser l'intégrité des façades en limitant la publicité sur ces der-
- encadrer les dispositifs publicitaires aux abords des voies publiques à forte circulation attirant l'attention des automobilistes.

à l'unanimité, le 23 avril 2015 de prescrire l'élaboration du Règlement Local de Publicité sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal a décidé

en début d'année 2016. cours de réalisation et prévoyons de valider ce Des consultations règlementaires sont actuellement en







de 16 à Parking du Commerce ations : mairie de Dagneux 04 72 25 11 80 19h00

## Croix-Rouge française

simulions

locales

et municipales

600 600 600

Comme chaque année, pendant le dernier trimestre, les Délégués Bénévoles de la Croix Rouge, passeront chez vous, pour collecter des



vous sera délivré de même qu'un recu fiscal à partir de 8 euros (75% déduc tibles des impôts). Nous vous rappelons que tous les dons sont acceptés. Un reçu de donateur

de faire face aux urgences humani taires : locales, nationales et interna Ces dons permettront à la Croix Rouge

Merci de réserver un ba accueil à tous ces bénévoles.

Responsable pour Dagneux Mauricette Odic



## RECENSEMENT DE LA POPULATION



En janvier 2016 la commune, conjointe-ment avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) procé-dera à l'enquête de recensement de la population de Dagneux

Cette opération, qui sera menée du 21 janvier au 20 février inclus permettra de dénombrer toutes les personnes qui habitent sur le territoire communal quelle que soit leur nationalité.

informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles, le parc recensement fournira également des

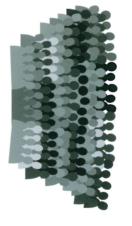
des logements, les déplacements quoti-diens...

EN YUE

Le recensement est l'affaire de tous. C'est enquêtée que sont produites les statistiques. des réponses

C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire et doit être sincère

publique impose le réponses fournies. La loi du impose le secret sur t statistique toutes les toutes



## DE LA POPULATION, LA MAIRIE RECRUTE

agents qui devront impérative-ment être disponibles à temps plein pendant toute la période de cette opération ainsi que pendant la période de formation qui interviendra ( (2 demi-journées). interviendra auparavant

Les candidatures sont à adresser à la mairie de Dagneux

# 

## **Renseignements**

### Nouvelles coordonnées

# Mairie de Dagneux

01120 Dagneux Tél. 04 72 25 11 80 Fax 04 72 25 11 89 info@ville-dagneux.fr http://www.ville-dagneux.fr Esplanade de la Mairie 01120 Dagneux

Horaires d'ouverture

13h30 - 18h undi au vendredi

# Centre multi-accueil

132 place des Tilleuls Tél. 04 78 06 21 84

Agenda des manifestations



salle polyvalente de La Boisse Réunion
Aublique
Ur le fonctionnement
le la déchetterie
e jeudi 15 octobre 2015
1 19h30

Communauté de Commu de la Côtière à Montluel 04 78 06 39 i de 8H30 à 12h00 - Fax : 04 72 25 08 30

organisé par

Les Enfants du Val Cottey

en partenariat avec la Ludothèque de la Cotière

ovembre 2015 Salle des Bâtonnes.

### Grande Soirée PAELLA

Au profit de l'association avec animation musicale





20h

Réservation au 06 73 95 83 81 Espace des Bâtonnes à DAGNEUX 01

### Dimanche 8 novembre : Les enfants du Val Cottey, Foire aux jeux et jouets 9 H à 18 H Mardi 10 novembre : Grande soirée Paëlla "ON DIT CAP !" - 20 H Dimanche 20 décembre : Repas des Anciens - 12 H Vendredi 4 décembre : Comité des Fêtes, Téléthon, tous aux soupes - 18 h à 22 H Samedi 12 décembre : Fleurs et Nature, marché de Noël -10 H à 22 H Dimanche 29 novembre : Aikido, stage - 9 H à 12 H Samedi 28 Novembre : Société de chasse, vente de boudin - 8 H Samedi et dimanche 21 et 22 novembre : Week-end du jeur Jeudi 19 Novembre : Fleurs et Nature, beaujolais nouveau Dimanche 15 novembre: Deuil allemand, Mercredi 11 novembre : Commémoration - 11 H Lundi 12 octobre : Société de chasse, pot au feu 12 H Dimanche 4 octobre : Slot Car, course de slot racing 8 H à 18 H Samedi 3 octobre : Slot Car, course de slot racing 8 H à 20 H Vendredi 2 octobre : Slot Car, course de slot racing - 16 H à 23 H -19H Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes Salle de sports Bâtonnes Place des Tilleuls Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes Cimetière allemand. Monument aux morts. Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes Espace des Bâtonnes

Novembre

### 8 NOVEMBRE 2015

. . . . . . . . . . . . .





DAGNEUX &

Salle des Bâtonnes à 9h

Décembre

Exposants à partir de 6h30 Prix de la table 1m20 = 6.5€ Prix de la table 1m80 = 10€ Restauration sur place